

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 06/2024

Objet : réglementation de la circulation – RUE D'AUBENCHEUL

Le Maire de la commune de FRESSIES

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de **l'entreprise D&S TRAVAUX PUBLICS – route de Carnières D118 cellule n°1 – 59400 ESTOURMEL** représentée par **Monsieur Alberto SOARES** en date du **9 septembre 2023**,

Vu l'arrêté n°019/2023 du 11 septembre 2023,

pour effectuer des « **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION EAU POTABLE ET DES BRANCHEMENTS**

Considérant que les travaux ne sont pas terminés,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

ARTICLE 1

L'arrêté précité est prolongé jusqu'au 19/04/2024 inclus.

ARTICLE 2

Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables.

ARTICLE 3

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux ou de la manifestation par le pétitionnaire chargé du chantier.

ARTICLE 4

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie d'IWUY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait le 25 mars 2024

Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.